



Commune de SANCERRE
Département du CHER

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 09 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Laurent PABIOT, Maire.

Date de la convocation
01/07/2020

Date d'affichage
01/07/2020

Présents : Mmes et MM. Valérie COTAT, Carine VERON, Amaury COUET, Adjoint, Olivier CROUZET, Sébastien GEOFFROY, Angèle FERRARIS, Stéphane MARCHAND, Sylvie MIRALLES, Jean-Marc COLAS, Christine VIART, Jacques MILET

Absents excusés : Mmes et M. Thierry VILNAT, Adjoint, Elisabeth BONNET, Lysel EBBINGE.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

ayant donné pouvoir écrit, conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. Thierry VILNAT à M. Amaury COUET, Mme Lysel EBBINGE à M. Laurent PABIOT, Mme Elisabeth BONNET à M. Stéphane MARCHAND.

Absent : /

M. Sébastien GEOFFROY a été élu secrétaire.

**OBJET : Délibération modificative taux d'Imposition
2020**

Vu la délibération 2020-43 ;

Il convient de réaliser une modification, une coquille s'est glissée dans le produit attendu. Qui devrait s'élever à 746 020 €, non à 746 026 €. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'opérer la correction.

Taxe Foncière	18.59%
Taxe Foncière (non bâti)	36.83%
CFE	25.58%
Produit attendu	746 020 €

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 21/07/2020

Pour rappel le taux de la Taxe d'Habitation était de 25,32 % en 2019 - il reste inchangé - et le produit attendu y afférent pour 2020 est de 539 569 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ADOPTÉ** la délibération modificative

OBJET : Affectation du résultat

Vu le Compte de Gestion 2019 du Receveur,

Vu le Compte Administratif 2019,

Vu le résultat de la section de fonctionnement qui présente un excédent final de 611 973.91 €

Vu la proposition de la Commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2019 de la manière suivante au budget 2020 :

- Section d'investissement – recettes

Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 92 436,91 €

- Section de fonctionnement – recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 519 537.00 €

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
Le 21/07/2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** l'affectation du résultat.
- **INSCRIT** aux chapitres concernés du budget 2020 l'affectation du résultat pour le fonctionnement et l'investissement.

OBJET : Subventions aux associations*Vu la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;**Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales ;**Considérant que les activités conduites par les associations concernées sont d'intérêt local,**Considérant la période de crise sanitaire ;*

Il est proposé au conseil municipal de voter les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
Le 21/07/2020

	2020	
	Sub.	Part.
SPORTS		
Sancerre Badminton	350	
Grappe Chavignolaise	2500	
Jeunes sapeurs pompiers	400	
Judo Club Sancerre	1000	
Karaté Club	200	
Rugby Sancerrois	3500	
Sancerre Running	1000	
Tennis Club Sancerrois	1800	
US Sancerroise Foot	4500	
AUTRES ASSOCIATIONS		
Accès au droit - Permanence mairie	250	
Amicale du personnel communal	700	
Amicale sancerroise (ainés)	500	
Amicale sapeurs pompiers (assurances)	600	
Association sancerroise d'astronomie	300	
Chavignol toujours	2250	
Comité des fêtes	500	
Donneurs de sang	100	
Sabotée sancerroise	750	
Souvenir Français	100	
Le Relais - Correspondant Social en Gendarmerie	800	
Association des Parents Ecole Pub	200	
ASS. Sportive scolaire Coopérative scolaire Ecole Publique	1000	
Délégation Départementale EN	80	
Foyer des élèves du Collège	150	
Ass. Sportive école primaire Sancerre - classe de neige -	2400	
Office municipal culturel de Belleville	2400	
Ass. des Amis de la Bibliothèque	400	
Divers	5270	
Total réalisé		
Total prévisionnel	34000	

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** la répartition suivante pour les subventions aux associations.
- **INSCRIT** au budget 2020 le montant de subvention aux associations.

OBJET : Amortissement : diverses installations d'éclairage public

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire les amortissements suivants :

sur une durée de dix ans :

* Rénovation éclairage public – Rempart des Dames pour un montant de 102 664,32 €

sur une durée de un an :

* Installation 5 prises de guirlande pour un montant de 592,76 €,

* Remplacement de deux encastrés – Rue des Juifs pour un montant de 905,41 €,

* Dépose et repose : éclairage public – Chavignol pour un montant de 452,23 €,

* Rénovation éclairage public – Place du Puits Saint Jean pour un montant de 1 106,36 €,

* Rénovation éclairage public – Jardin Porte Oison pour un montant de 1 639,48 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **INSCRIT** les amortissements suivants au budget 2020.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
Le 21/07/2020

OBJET : Admission en non-valeur

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la présentation de demandes en non-valeur déposée par Monsieur Jean-Yves CARLA, Trésorier-receveur municipal de Sancerre ;

CONSIDÉRANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDÉRANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Il est proposé au conseil municipal d'inscrire une somme de 3 000 € pour des admissions en non-valeur.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
Le 21/07/2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **INSCRIT** une somme de 3000€ pour des admissions en non-valeur au budget primitif 2020.

N°2020 – 50

Personnel contractuel
4.2.1

OBJET : Emplois saisonniers

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 (2°),

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la proposition de la Commission de Gestion Structurelle,

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de recruter deux agents contractuels saisonniers, au regard du surplus d'activité lié à l'activité touristique.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 21/07/2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DECIDE**, à compter du 15 Juillet 2020 jusqu'au 30 Septembre 2020, la création de deux emplois d'agent contractuel saisonnier, au grade d'adjoint technique, à temps complet en raison du surcroît de travail engendré par la saison touristique à Sancerre, commune classée Station de Tourisme.
- **FIXE** la rémunération à la réglementation en vigueur à la date du recrutement.
- **INCRIT** les crédits au budget communal.

N°2020 – 51

Décision budgétaire
7.1.2

OBJET : Budget Unique 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes ;

Considérant la commission des Finances du 27 juin 2020 ;

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 21/07/2020

Il est proposé au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2020 suivant :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 766 985 €
Recettes de fonctionnement	2 766 985 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	1 526 075.79 €
Recettes d'investissement	1 526 075.79 €

Cf : Document joint en annexe budget par chapitre

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ADOPTE**, le budget primitif 2020 par chapitre.

OBJET : Mandatement d'un bureau d'études pour des travaux de voirie

N°2020 – 52

Décision budgétaire
7.1.2

8.3 Voirie

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à mandater un bureau d'études pour la réalisation de travaux de voirie dans les rues. L'étude portera sur les eaux pluviales, la réfection de la voirie avec des considérations architecturales différentes pour Sancerre et Amigny.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 21/07/2020

- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à mandater un bureau d'études pour la réalisation de travaux de voirie

OBJET : Indemnités Maire, Adjointes et Conseillers Délégués

Vu l'article L. 2123-23 du CGCT,

N°2020 – 53

Décision budgétaire
7.1.2

Vu les indemnités de fonction calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction public (IBTFP), soit au 01 Janvier 2020 IB 1027,

Vu la majoration de 15 % pour chef-lieu de Canton,

Vu la majoration de 50 % pour Station de Tourisme,

Vu l'enveloppe globale d'indemnités d'élus de 8 394.07 €, Monsieur le Maire propose une diminution de 20%. Dans ces conditions, l'enveloppe indemnitaire représente un montant de 6 715.26€.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher
le 21/07/2020

Considérant la mauvaise répartition de la délibération 2020-33 du conseil municipal de Sancerre, en conséquence, il proposé au Conseil Municipal, la répartition suivante :

Elus	% réglementaire	Montant maximum	Majoration : Canton	Majoration : Station de Tourisme	Enveloppe max	Réduction enveloppe	MONTANTS
Maire	52%	2006,93	15%	50%	3311,44	20%	2 312,74 €
Adjoint 1	20%	770,10	15%	50%	1270,67	20%	880,37 €
Adjoint 2	20%	770,10	15%	50%	1270,67	20%	880,37 €
Adjoint 3	20%	770,10	15%	50%	1270,67	20%	880,37 €
Adjoint 4	20%	770,10	15%	50%	1270,67	20%	880,37 €
Conseiller municipal délégué 1							440,52 €
Conseiller municipal délégué 2							440,52 €
TOTAL		5087,34			8394,10		6 715,28 €
TOTAL ANNUEL		61057,02			100729,24		80 583,39 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- RETIRE la délibération 2020-33,
- FIXE le régime indemnitaire des élus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget communal.

OBJET : Questions diverses

- Création d'un compte Instagram pour la commune de Sancerre géré par Madame FERRARIS et Madame COTAT.
- Le feu d'artifice du 14 juillet est repoussé à une date postérieure.
- EVENEMENT : Cinéma en plein air le 17 juillet 2020 au champ Loiseau avec la diffusion du sens de la fête.
- EVENEMENT : Apéro théâtre le 13 juillet 2020 à 19h00 dans les jardins de la mairie.

N°2020 – 54